

juste-milieu entre la Royauté et l'Empire, mais, comme dit M. Debombourg, cela fut fait sans légalité. Dans tous les cas, il faut reconnaître que ces trois étoiles allaient fort bien avec la figure de la Charte de 1830, devenue le ridicule écusson des armes de France pendant cette époque. — Aujourd'hui, se demande M. Debombourg, sous le second Empire que fait-on? On amalgame les abeilles de Napoléon I^{er} avec le glaive de Louis XVIII, les uns sculptent un *chef de gueules*, d'autres *d'azur*, et le tout aussi illégalement que pour les étoiles de 1830. Je suis bien complètement de son avis, et passons en revue, comme lui, la manière dont les armes de la ville sont représentées sur quelques-uns de nos monuments. D'abord au fronton de l'Hôtel-de-Ville où il est sculpté, M. Debombourg l'appelle blason de 1312; mais il dit en note (1), que de 1312 à 1380, le chef d'azur fut semé de fleurs de lis *sans nombre*; or dans celui-ci il n'y a que *trois* fleurs de lis, et si le lion ne tient pas d'épée, c'est qu'on n'a pas cru devoir, en restaurant la façade de l'Hôtel-de-Ville, faire figurer un emblème qui n'existait pas encore dans les armes de Lyon à l'époque de la construction de ce monument, et qui ainsi aurait été un anachronisme. Sur le même édifice, du côté du Grand-Théâtre, le lion placé dans un médaillon circulaire, ne peut être considéré que comme motif d'ornement, mais nullement comme l'écus-

(1) Aucune pièce, aucun monument n'indique que le chef des armes de Lyon ait été semé de fleurs de lis de 1312 à 1380, au lieu de n'en avoir que trois. C'est une supposition basée sur une autre supposition que les rois de France avaient eux mêmes opéré cette réduction, ce qui est controversé dans le savant ouvrage de M. Rey sur le drapeau français. Selon cet auteur, il existe des patentes de Philippe-le-Bel dont le sceau est à trois fleurs de lis. (*Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*, par M. Rey. Paris, Techener, 1837.)